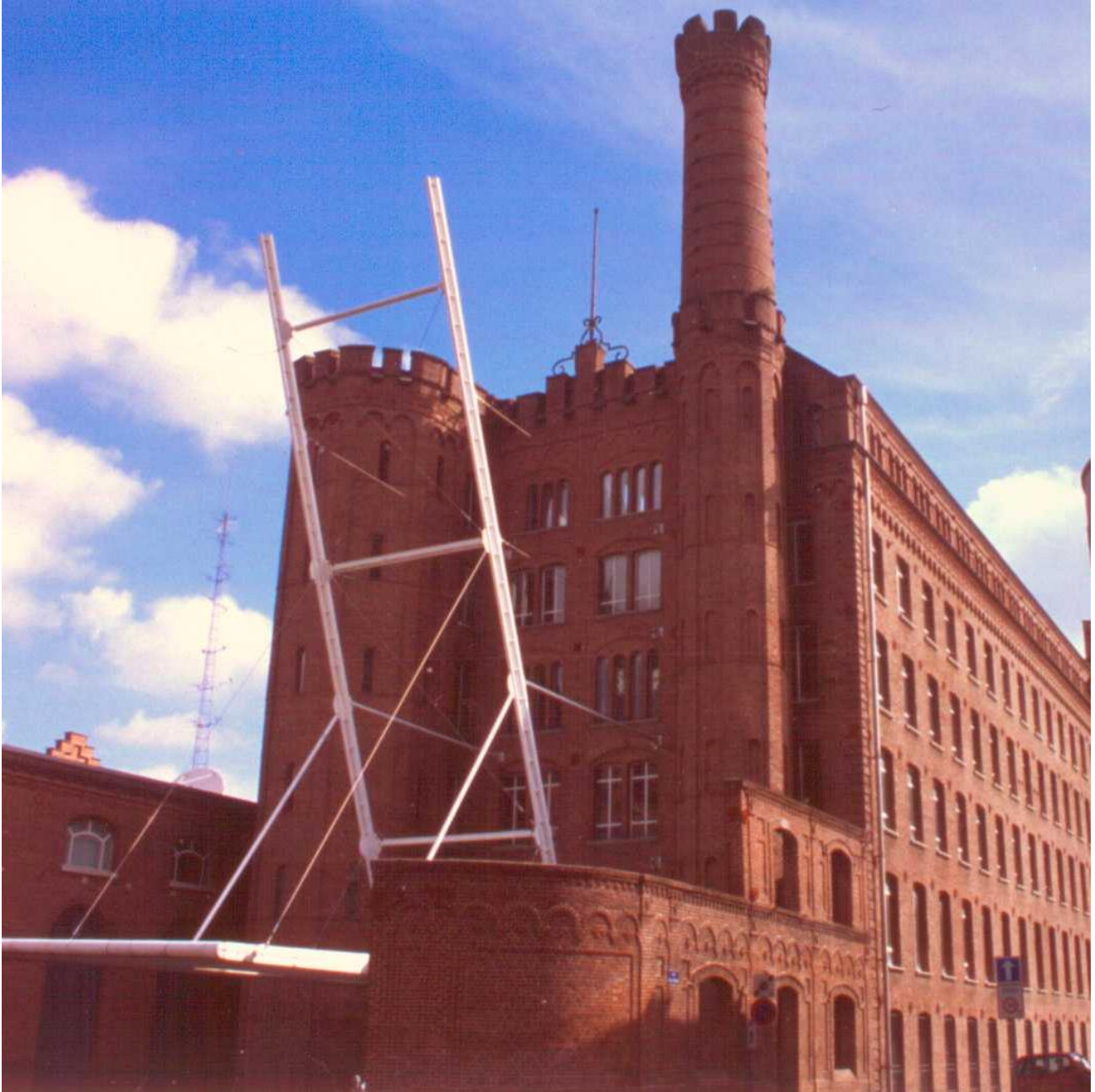


*Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025*

Archives nationales du monde du travail (Roubaix)



***Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE)
2020-2025***

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025



Sommaire

Table des matières

Table des matières.....	3
I. Une identité à reconstruire.....	7
1. Quels fonds pour les ANMT ?	7
a. Affirmer la dimension nationale.....	7
b. Redéfinir le concept d'archives du monde du travail	8
c. Clarifier les statuts des archives et des producteurs.....	11
d. Prioriser les chantiers de réévaluation des fonds	14
2. Affirmer la spécialisation des ANMT autour des archives privées.	15
a. Repenser les contrats de dépôt et de don.....	15
b. Innover pour classer et traiter les fonds privés : le partenariat archivistique.....	16
c. Évaluer la collecte des archives numériques.....	16
II. L'ancrage des ANMT dans un réseau	17
1. L'ancrage national : les ANMT, tête de pont d'un réseau national des archives du monde du travail	17
Animation du réseau national des archives du monde du travail.....	17
2. L'ancrage régional: l'insertion des ANMT dans le territoire.	18
Mettre en place des collaborations et des partenariats.....	18
III. Aller vers de nouveaux publics	18
1 Démocratiser l'accès au patrimoine : une politique de numérisation au service de tous les citoyens	18
a. Poursuivre les campagnes de numérisation.....	18
b. Un site Internet au service du réseau	19
c. Développer un service de reproduction à la demande (payant).	20
2. Une programmation scientifique et culturelle élargie.	20
a. Une politique culturelle et éducative en étroite collaboration avec les partenaires locaux....	20
b. ... et avec le réseau des déposants et donateurs d'archives.....	21
c. Proposer un accès privilégié au bâtiment aux déposants/donateurs.....	21
ANNEXES	22

Les ANMT en quelques mots...

Les Archives nationales du monde du travail (ANMT) sont un service à compétence nationale (SCN) créé par arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 24 décembre 2006, et rattaché au Service interministériel des Archives de France (SIAF). Cet arrêté précise que les ANMT collectent « les archives publiques et privées à caractère national, relatives au monde du travail, produites par des entreprises et des mouvements économiques et sociaux ». Elles sont installées depuis 1993 dans une ancienne filature de coton à Roubaix.

Capacité de conservation des magasins	60 kilomètres linéaires de rayonnages dont 50 kilomètres linéaires occupés par les fonds d'archives : banque Rothschild, Eiffel, Lafarge, SneSup, CNPF, Canal de Suez, Emmaüs...
Fonds d'archives collectés	Accroissement annuel moyen de 500 mètres linéaires
Bibliothèque spécialisée	11 633 ouvrages majoritairement des documents imprimés des entreprises ou syndicats non conservés à la BnF
Numérisation des archives	682 226 pages et images numérisées dont 1 500 visibles sur le site Internet. Archives audiovisuelles numérisées : 962 Go
Classement	73 % de fonds d'archives dotés d'un répertoire ou d'un bordereau d'entrée, soit un millier d'instruments de recherche (IR) en ligne (format PDF) sur le site Internet
Informatisation	Application Ligéo gestion en production depuis novembre 2018. Marché d'encodage des IR au format XML-EAD en cours
Site Internet	En cours de refonte. En 2018, 491 292 pages vues ; 167 690 visites pour 124 856 visiteurs uniques. Publication du nouveau site Internet en janvier 2020. Mise en ligne des archives numérisées et interrogation des IR au format XML-EAD par des formulaires de recherche
Salle de lecture	Ouverte du mardi au vendredi. 56 places. En 2018, 347 lecteurs différents dont 173 scientifiques (chercheurs, universitaires et étudiants), 6287 documents communiqués. 486 recherches par correspondance.
Offre culturelle et scientifique	En 2018, 2 000 personnes accueillies (expositions, conférences, JEP...). À noter 75 000 visiteurs pour les expositions itinérantes sur le territoire français.
Superficie du bâtiment	18 000 m ² dont 50 % dédiée à la conservation des archives
Effectif du personnel	24 agents du ministère de la Culture et 10 agents des prestataires privés présents sur le site : surveillance sécurité, entretien du bâtiment, intérimaires.

Les ANMT. Un service unique dans le monde des archives.

La création d'un service dédié aux archives du monde du travail dans les années 1980 s'inscrit dans un vaste courant de prise de conscience de l'importance de la conservation du patrimoine industriel. Au cœur de la désindustrialisation de la France, les bâtiments mais aussi les archives sont en péril. Des cinq établissements interrégionaux initialement prévus pour accueillir le patrimoine archivistique industriel, seul le site de Roubaix est réalisé. Installées dans l'usine emblématique de Motte-Bossut, ancienne filature de coton, le bâtiment des actuelles ANMT est inauguré en 1993.

Les ANMT sont un service atypique et exceptionnel dans le monde des archives. Reconnues par les chercheurs, c'est un service qui regroupe des fonds prestigieux, riches et diversifiés au sein desquels se côtoient les dossiers des militants syndicaux et ceux de la banque Rothschild.

90 % de ces fonds sont d'origine privée. C'est un cas unique dans les services d'archives publics de France.

Au-delà de ces indéniables atouts, le service a connu durant plusieurs années, des difficultés structurelles dues à plusieurs facteurs conjugués, qui ont entraîné un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) en 2016, tandis que se déroulait par ailleurs, un contrôle portant sur l'ensemble des SCN des Archives nationales par la Cour de comptes.

Les deux rapports rendus en fin 2016 ont tenté d'identifier les causes de la crise : une politique de collecte incohérente et illisible, une absence de visibilité et de stratégie, une identité non perceptible, un management défaillant, un sous-effectif chronique, l'éloignement de Paris...

Ce PSCE, souhaité par l'IGAC et le SIAF, est donc une réponse à cette situation de crise. Sa réalisation a été confiée à la nouvelle équipe de direction qui a été fortement renouvelée en 2016 par la nomination en juillet d'une nouvelle directrice et d'un nouveau secrétaire général, puis en février 2017, d'un nouveau directeur-adjoint.

La phase "diagnostic" a été menée à son terme en mars 2017. Des états des lieux, fruit d'un travail collectif du personnel du SCN, retracent les évolutions des années 1980 à nos jours et permettent de saisir tant les permanences que les épiphénomènes, et les évolutions plus contextuelles des ANMT.

La direction a souhaité, par ailleurs, prendre le temps nécessaire à l'apaisement du climat social, à la mise en place d'un management plus participatif et à une meilleure connaissance des ANMT avant de se projeter dans un projet engageant l'avenir du service.

En créant le comité des entrées, elle a poursuivi, avec l'équipe scientifique, sa réflexion sur les périmètres de la collecte des archives en se confrontant à la réalité du monde des déposants et des donateurs et aux interrogations légitimes des agents.

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025

Parallèlement, la gestion et la diffusion des archives ont été informatisées et le site internet refondu : il s'agit des outils indispensables à la réalisation de ce PSCE.

Ce PSCE a été construit autour du thème central de la reconstruction de l'identité des ANMT en s'interrogeant sur la pertinence des fonds à collecter, sa légitimité pour la gestion des archives privées, son rôle de tête de réseau national des archives du monde du travail tout en confirmant son ancrage régional culturel.

I. Une identité à reconstruire

Seul établissement interrégional sur les cinq initialement prévus dans les années 1980, les ANMT ont dû gérer les conséquences d'un projet global non réalisé. Isolées, sans véritable stratégie, les périmètres de leur collecte géographique et thématique ont évolué en fonction des opportunités qui se présentaient et des sensibilités des directeurs.

En 2002, Georges Mouradian constatait que parallèlement à la collecte des fonds relevant du monde du travail, s'ajoutaient "pour des raisons d'opportunité des secteurs plus lointains comme le mouvement sportif, l'architecture et l'urbanisme" ¹

L'année suivante, Christian Hottin s'interrogeait sur la politique de collecte du CAMT : " depuis la création du CAMT, la stratégie de collecte adoptée peut être définie comme un élargissement progressif du concept fort plastique d'archives du monde du travail " ².

Ces constats n'ont pas pris une seule ride.

1. Quels fonds pour les ANMT ?

Depuis janvier 2017, un comité des entrées, composé des cadres scientifiques du SCN, examine les propositions des donateurs/déposants, réfléchit aux périmètres géographique et thématique de la collecte des archives. Il a mis fin d'une part, aux dépôts successifs d'archives provenant d'un même propriétaire dont le comportement pouvait être comparé à celui d'une administration publique qui verse réglementairement ses archives, et d'autre part, aux versements des archives des opérateurs publics relevant des compétences des missions ministérielles.

a. Affirmer la dimension nationale

En 2016, les inspecteurs généraux des affaires culturelles s'interrogeaient sur la pertinence de "revenir au projet initial de couvrir seulement les grandes entreprises et industries du Nord de la France ou [de] confirmer l'extension nationale faite au fil des ans".

Il existe effectivement aux ANMT des fonds régionaux, héritage du projet initial des centres interrégionaux : les archives des compagnies minières de la région déposées par les Archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais et les archives de l'industrie textile locale collectées par le SCN. Elles resteront aux ANMT parce qu'elles font partie intégrante de l'histoire du service. Cependant, leur métrage linéaire est très minoritaire.

Depuis l'arrêté du 24 décembre 2006³, les missions à caractère national des ANMT ont été confortées, la collecte éventuelle de fonds régionaux relevant de l'exception.

¹ Mouradian Georges, De Rothschild aux prêtres ouvriers : le monde du travail aux Archives nationales à Roubaix, colloque 2002 à Rennes. Communication non publiée.

² Note interne de Christian Hottin en octobre 2003 adressée à Françoise Bosman, directrice du CAMT depuis janvier 2002.

³ *Les ANMT ont pour "mission de collecter ou acquérir à titre onéreux ou gratuit, trier, classer, inventorier, conserver, restaurer, communiquer, mettre en valeur les archives publiques et privées à caractère national, relatives au monde du travail, produites par des entreprises et des mouvements économiques et sociaux. Le service peut exercer cette mission, en liaison avec le réseau territorial des archives, pour les archives à caractère régional dont la sauvegarde l'exigerait "*

Mais qu'est-ce qu'un fonds d'envergure nationale ? C'est une entreprise dont la clientèle est répartie sur l'ensemble du territoire français et qui peut avoir plusieurs implantations sur ce même territoire national. Elle bénéficie d'une reconnaissance médiatique... Ce sont aussi des syndicats ou des associations professionnelles à vocation nationale.

Ainsi, ces deux dernières années, les fonds du cimentier Lafarge, de la FNSEA ou de Thomson ont été déposés aux ANMT. L'entreprise Péchiney y a déposé les archives de ses instances nationales tandis que celles de ses usines territoriales ont été proposées aux Archives départementales concernées.

b. Redéfinir le concept d'archives du monde du travail

Avant la création du comité des entrées et en l'absence de stratégie de collecte et de réflexion sur la raison d'être des ANMT, le périmètre thématique a fluctué en fonction des opportunités qui se présentaient ou des choix personnels des directeurs. Au fil des années, l'image des ANMT est devenue illisible au point de paraître comme une extension du département des archives privées des Archives nationales.

b-1. Cibler les archives qui seront collectées par les ANMT

Le souhait des ANMT est donc de se recentrer sur le monde du travail autour des producteurs suivants :

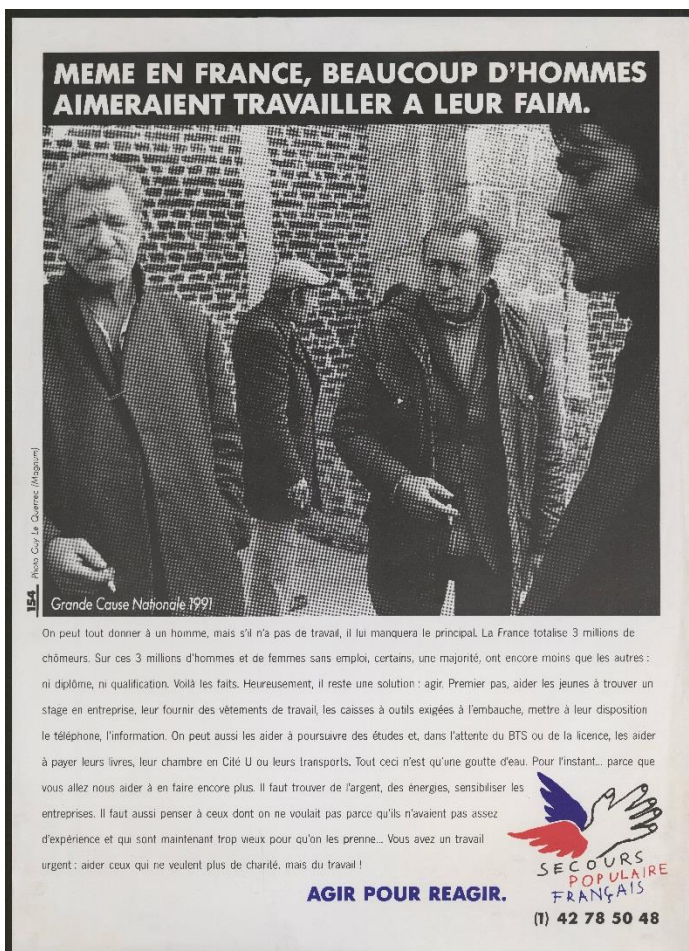
- les entreprises,
- les syndicats,
- les comités d'entreprises,
- les associations qui œuvrent dans le monde du travail,
- les associations de lutte contre la pauvreté. Cette dernière, lorsqu'elle est évoquée en tant que problème social, a un sens bien délimité et est associée à une privation due à des difficultés économiques.

b-2. Repérer les archives qui n'ont pas de lien avec le monde du travail

En 2016, la mission de l'IGAC soulignait que le périmètre de collecte des ANMT s'était "élargi très vite, dès le début des années 2000, à bien d'autres domaines" que celui du monde du travail :

- l'action humanitaire,
- le sport⁴,
- l'éducation spécialisée,
- l'éducation populaire,
- les acteurs politiques ou religieux....

4 Cf annexe 3. État des lieux des fonds sur le mouvement sportif conservés aux ANMT.



Affiche du Secours populaire Français, 1991. (ANMT. 1999 20 412)

Les ANMT souhaitent exclure de leur champ de compétences les archives des associations dont les relations avec le monde du travail sont absentes ou trop ténues.

Le cas particulier des archives d'architectes a fait l'objet d'une mission confiée à l'inspection de la direction générale des patrimoines. En juillet 2018, les ANMT conservaient 4 649 mètres linéaires d'archives déposées ou données par 49 architectes⁵. 31 % des fonds étaient identifiés "classés" (IR ou simple bordereau d'entrée), mais seule une partie de ces derniers était communicable. Ces fonds sont très majoritairement composés de dossiers des projets architecturaux au détriment des archives de fonctionnement des agences. Le lien avec le monde du travail n'est donc pas établi, l'intérêt de ces fonds étant bien la valeur patrimoniale donnée au bâtiment conçu par l'architecte, et non l'histoire économique ou professionnelle.

Comme le préconise la mission⁶, les ANMT poursuivront la collecte des archives des entreprises de travaux publics, des bureaux d'études techniques... qui interviennent dans la réalisation des projets architecturaux.

b-3-. Gérer les limites de l'approche documentaire de la collecte

Le choix fait dans les années 1980 de privilégier une approche documentaire de la collecte en fonction de leur domaine et non du producteur crée des situations complexes. Au fil du temps, les missions des associations peuvent s'éloigner du monde du travail. Une réflexion sur la stratégie à retenir s'impose : convient-il de scinder les fonds entre plusieurs institutions patrimoniales, ou bien conserver l'ensemble aux ANMT ? Les ANMT s'engagent à établir un

⁵ En juillet 2018 : 22 architectes régionaux (1694,45 ml) ; 23 architectes nationaux/internationaux (3118,78 ml) ; 4 urbanistes/paysagistes (128,76 ml). Cf annexe 2. Quel avenir pour les archives d'architectes aux ANMT ?

⁶ "La mission préconise de réorienter la collecte des ANMT vers son cœur de métier, entreprises de construction, bureaux d'études techniques qui relève du secteur industriel", in Sylvie Le Clech, *Mission d'étude sur les archives d'architectes*, juillet-déc. 2018

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025

pourcentage en deçà duquel les archives sont proposées à d'autres institutions : dans le cas de la Mission de France, par exemple, seulement 10 % du fonds concerne les prêtres ouvriers face à 90 % exclusivement dédié aux affaires religieuses sans aucun lien avec le monde du travail.

Le cas de la Mission de France n'est pas isolé. Il convient ainsi d'établir des règles qui permettront de cesser la collecte permanente des archives d'une association dès que son évolution l'éloignera du monde du travail⁷. Ainsi, les archives de Mission de France pourraient-elles être proposées aux Archives nationales ou au Centre national des archives de l'Église de France⁸.

Il existe néanmoins des inévitables points de recoupement. Les ANMT n'éviteront pas la collecte de fonds à la frontière du monde du travail et d'un autre ensemble thématique : c'est le cas de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) qui oscille entre monde du travail, éducation populaire et monde religieux.

b-4. Délimiter les périmètres de la collecte entre les établissements patrimoniaux

L'identification des archives n'entrant plus dans les périmètres géographique et thématique permettra d'établir un programme de réaffectation des fonds en fonction des nouvelles orientations de la collecte. Un périmètre d'intervention pourra être ainsi plus clairement délimité dans les futurs échanges avec les établissements patrimoniaux.

La mise en place d'une coordination avec les deux autres SCN archives permettra de clarifier les champs de compétences thématiques de chacun afin de parvenir à une politique commune et cohérente de collecte.

Les archives des entreprises de presse en sont un exemple. Les ANMT ont accepté le fonds d'une association regroupant les entreprises de presse. Or, c'est le premier fonds concernant la presse qui a été collecté aux ANMT, le SCN des Archives nationales (AN) conservant les autres. Il s'agira dans ce cas précis d'identifier clairement le SCN responsable de la collecte de ce type de fonds.

De la même façon, les ANMT pourront proposer aux AN, les archives religieuses ou sportives⁹ et accueillir en échange celles d'associations professionnelles, d'entreprises ou de syndicats.

Une démarche identique pourra être envisagée auprès des services d'archives territoriaux pour des fonds locaux concernant notamment des petites entreprises, unions locales syndicales ou associations¹⁰.

Les archives de l'établissement public GDF (2 kml)¹¹ qui ont été accueillies par les ANMT, relevaient alors des missions des Archives de France. La réévaluation de ces deux fonds

7 Voir infra page 15, les contrats de dépôt révocables.

8 Le Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF), créé en 1973, conserve 6 kml d'archives produites par les services de la Conférence des évêques de France et par des associations, personnes privées et instituts religieux... Une salle de lecture permet la communication de ces archives.

9 Cf annexe 4. Fonds des associations conservés aux ANMT qui pourraient être ou non transférés aux AN.

10 Sucrerie Daix à Saint-Amand-les Eaux (59), pharmacie Dhellemes à Roubaix (59), Secours populaire (fédération du Nord), architecte Neveux (59), compagnie des entrepôts de Valenciennes (59), union locale CFDT de Hazebourg (59), coopérative d'Halluin (59) ... Cf annexe 5. Fonds locaux conservés aux ANMT.

11 Cf annexe 1. Les archives d'entreprises publiques conservées aux ANMT.

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025

sera menée en collaboration avec le SIAF pour envisager leur devenir.

A titre exceptionnel, seuls les fonds de l'EPIC Charbonnages de France sont conservés à Roubaix. Ils sont en parfaite résonance avec la présence des archives minières régionales actée lors de la création du CAMT dans les années 1980 et répond à un souci de cohérence.

Des partenariats pourront être créés. Une convention signée notamment avec la Cité du patrimoine et de l'architecture permettra de préciser les missions de chacun. Il conviendra de s'interroger sur les termes d'une future collaboration concernant le traitement des fonds non classés, leur communication, leur valorisation et à terme leur retour à Paris.

Ces réflexions et démarches nécessitent pour les fonds entrés par dépôts, de renégocier avec les propriétaires, s'agissant de nouveaux lieux de conservation.

c. Clarifier les statuts des archives et des producteurs

Le concept d'entreprise publique n'est pas aisé à appréhender, d'autant moins qu'elles peuvent revêtir différents statuts juridiques (sociétés anonymes, EPIC, etc.). Afin de préciser le champ de collecte des ANMT, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion, avec le SIAF et les AN, afin, notamment dans le champ des EPIC, dont le nombre ne cesse de croître, de déterminer ceux dont les archives – sauf régime d'autonomie – doivent être versées aux ANMT et ceux qui doivent relever du champ des Archives nationales.

Le statut des entreprises privées qui ont été nationalisées puis privatisées a déjà fait l'objet d'un travail de réflexion abouti.

Le statut juridique des fonds peut également être compliqué par l'existence de plusieurs propriétaires. Le fonds dit du canal maritime de Suez est un des exemples de la complexité juridique liée aux propriétaires successifs, aux divers contrats de dons ou de dépôts des archives à une association puis à la Fondation de France mais aussi aux ANMT.... La sécurisation juridique de ce fonds prestigieux est une priorité.

Il s'agira enfin de clarifier la répartition des compétences entre les ANMT et le SIAF (bureau des missions) face aux établissements publics de coopération culturelle (EPCC) qui conservent des archives d'entreprises publiques¹² et qui sont liés au SIAF par des contrats de prêt, notamment avec le centre historique minier de Lewarde¹³ (Nord) et prochainement avec French Lines et C^{ies}(Le Havre, Seine-Maritime)¹⁴. Il conviendra de préciser l'entité chargée de l'exercice du contrôle scientifique et technique et le rôle des ANMT, quitte à envisager un CST partagé entre le SIAF et les ANMT.

12 Charbonnages de France, HBNPC, compagnies maritimes (Compagnie générale transatlantique, Messageries maritimes, Compagnie générale maritime...)

13 Cf annexe 1. Les archives d'entreprises publiques conservées dans des établissements publics de coopérations culturelle.

14 Cf annexe 1. Ibid.

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025

Tableau récapitulatif des réaffectations envisagées
sous réserve de re négociation avec les déposants, s'agissant des archives ayant fait l'objet d'un dépôt

Domaines	Propositions de transferts de fonds des ANMT vers des destinataires pressentis	Observations
Action humanitaire	AN	<u>Hors périmètre collecte thématique.</u> Association pour l'action humanitaire (12 ml), Enfants du monde - Droits de l'homme.(1,2 ml)
Sport	AN, AD, AM	<u>Hors périmètre collecte thématique</u> Fonds d'envergure nationale (203 ml) et locale (147 ml). Les fonds traitant du sport dans les entreprises sont conservés.
Urbanisme	AN, AD, AM	<u>Hors périmètre collecte thématique</u> (329 ml)
Architecture	CAPa, AD, AM	<u>Hors périmètre collecte thématique</u> Réflexions à engager avec la CAPa (service des archives contemporaines d'architecture, et vers les services d'archives territoriaux concernés par les fonds locaux (1694 ml). A court terme, une convention entre la Cité du patrimoine et de l'architecture et les ANMT permettra de préciser les missions de chacun. Il conviendra de s'interroger sur les termes d'une future collaboration concernant le traitement des fonds encore non classés, leur communication, et leur valorisation.
Acteurs politiques	AD du Nord	<u>Hors périmètre collecte thématique</u> Notamment les archives (53 ml) et la presse (196 ml) de la fédération du parti communiste français du Nord.
Acteurs religieux	AN, CNAEF.	<u>Evolution des missions des associations</u> <u>Mission de France.</u> 152 ml. En 1996, ses membres ont souhaité que leurs archives soient conservées aux ANMT ; la présence des prêtres-ouvriers était, à leurs yeux, importante pour le monde du travail. Aujourd'hui, seulement 80 "prêtres au travail" auraient encore une activité professionnelle en France et les missions de l'association

*Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025*

		sont devenues purement religieuses. <u>Hors périmètre collecte thématique</u> <u>Fonds de l'évêque Gaillot.</u> 14,80 ml.
Fonds locaux	AD, AM, AR	Ensemble de petits fonds locaux concernant Roubaix, Lille, le département du Nord. Concernent également d'autres départements : le Rhône, le Calvados...
Associations familiales		Confédération nationale des associations populaires familiales / Confédération syndicale du cadre de vie (1998 1), 24 ml. Vacances loisirs familles (1996 18), 26 ml.

Domaines	Accueil de nouveaux fonds pressentis.	Observations
Syndicats	AN	- Chambre syndicale de la sidérurgie française (62 AS), 160 ml - Section syndicale CGT du Touring club de France (77 AS), 0,90 ml - Fédération française des syndicats professionnels de marins (50 AS), 12 ml
Entreprises de presse	AN	Les ANMT ont accepté les archives de la fédération des entreprises de la presse. Or les AN conservent des fonds d'entreprises de la presse. Il serait proposé de les rassembler dans un même lieu aux AN.
Associations professionnelles	AN	Association des travailleurs maghrébins de France (116 AS). 17 ml.

Domaines	Fonds partagés	Observations
Entreprises publiques		Réflexions à engager avec les AN sur le concept d'entreprise publique pour arrêter le lieu de conservation
Education populaire		<u>Fonds partagés</u> au sein du réseau du PAJEP (archives privées de la jeunesse et de l'éducation populaire) Plusieurs fonds de la JOC. 44 ml.

* AN (archives nationales) ; AD (archives départementales) ; AM (archives municipales) ; AR (archives régionales) ; CAPa (cité d'architecture et du patrimoine) ; CNAEF (Centre national des archives de l'Église de France) ; JOC (jeunesse ouvrière chrétienne) ; PAJEP (pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire)

d. Prioriser les chantiers de réévaluation des fonds

73 % des fonds (soit 34 km linéaires) sont classés ou identifiés, c'est à dire que les archives sont accessibles soit par un répertoire numérique ou méthodique, soit par un simple bordereau d'entrée remis par le producteur.

Des chantiers de réévaluation seront programmés. La priorité sera donnée aux fonds les plus volumineux qui, en l'absence d'une politique d'évaluation/sélection au moment de la collecte, représentent des masses d'archives dont une partie aurait dû être éliminée avant l'entrée aux ANMT. C'est le cas du fonds de Framatome (4 kml) pour lequel le producteur proposait une élimination à hauteur de 90 %. Il conviendra de reprendre contact avec ce producteur pour valider en commun les critères de sélection. Une réflexion devra être également menée pour les archives de Charbonnages de France (2 kml) et celles de GDF (1,3 kml) dont les bordereaux de versement aux analyses aléatoires et laconiques révèlent un nombre très important d'archives éliminables réglementairement.



Fonds Fives Cail. ANMT. 94 1. NC.

Il s'agit également de réévaluer les typologies récurrentes pour une collecte future pertinente. Un des enjeux de cette réévaluation est la maîtrise de la masse des plans techniques (plusieurs centaines de milliers) qui sont présents dans le bâtiment ou qui sont régulièrement proposés en dépôt ou en don aux ANMT. Les archivistes n'étant pas des spécialistes de la construction de locomotives, de chaudières ou de paquebots, des collaborations seront mises en place avec les ingénieurs des entreprises. Leurs expertises permettront de définir les types de plans à conserver pour leur valeur patrimoniale et répondant aux demandes du public.

La réévaluation, et dans une moindre mesure la réaffectation de certains fonds, libérera l'espace nécessaire, à moyen terme, à la poursuite de la collecte, l'accroissement annuel étant estimé à 500 ml.¹⁵

2. Affirmer la spécialisation des ANMT autour des archives privées.

Les ANMT ont une expertise unique autour de la négociation et des aspects juridiques liés aux fonds d'archives privées. 90 % de leurs fonds sont d'origine privée. Cette spécificité les amène à réfléchir sur les conditions juridiques des dons et des dépôts d'archives et à envisager de nouvelles relations avec les propriétaires.

Il s'agit de concilier les intérêts de l'État et ceux des déposants/donateurs. De part et d'autre, le souhait commun est de constituer une documentation historique concernant le monde du travail pour enrichir le patrimoine de la Nation au profit de tous les citoyens. Les contrats de don et de dépôt révocable sont souvent signés entre les parties suite à des négociations qui peuvent se révéler longues et complexes, chaque projet étant différent.

Les réflexions aujourd'hui engagées par les ANMT pourront être partagées avec les deux autres SCN afin de les enrichir des expériences de chacun.

a. Repenser les contrats de dépôt et de don

a.1. favoriser les contrats de don

Dans le cadre d'un don manuel, le producteur choisit de transférer la propriété de ses archives définitives à l'État en raison de leur intérêt pour l'histoire de la Nation. Les ANMT s'engagent à privilégier ce dernier au dépôt révocable afin d'assurer la pérennité des fonds et de réduire les risques de déshérence consécutifs à la liquidation d'une entreprise ou d'une association non connue.

Il conviendra de rendre le don attractif en proposant des avantages : prise en charge financière de la collecte et du traitement du fonds, priorité donnée pour le classement des archives, numérisation et mise en ligne, valorisation...

a.2. repenser les futurs contrats de dépôt révocable

Le dépôt fait l'objet d'un contrat signé par les deux parties et est révocable par le seul déposant. Les ANMT envisagent de pouvoir elles aussi révoquer les dépôts.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de respecter les engagements pris par les deux parties lors du dépôt : si une des parties considère qu'ils n'ont pas été tenus et que les concertations ont été vaines, elle peut, sans aucune contrainte de délai, résilier le contrat. A titre d'exemple, si une entreprise s'engageait à faire classer ses archives à ses frais et ne respectait pas son engagement, les ANMT qui ne peuvent pas conserver des archives en vrac et donc non communicables au public, auraient la possibilité de proposer la restitution

¹⁵ Sur un total de 60 kmils de rayonnages équipés, 50 kmil sont occupés et 2 kmil sont conservés chez un tiers-archiviste. La croissance annuelle des trois dernières années a été la suivante : 2016 : 764 dont 270 ml architectes ; 2017 : 445 ml ; 2018 : 385 ml.

des archives à leurs propriétaires.

Les contrats de dépôt révocable seront revus dans ce sens dans le respect de la législation actuelle.

Il n'est pas rare de constater que les missions d'une association évoluent dans le temps et l'éloignement du monde du travail. Afin d'éviter tout malentendu, il conviendra d'inscrire dans le premier contrat de dépôt la possibilité pour les ANMT de réévaluer les fonds et de les réorienter vers d'autres sites patrimoniaux plus pertinents.

Les ANMT s'engageront également dans une démarche auprès des propriétaires ou ayants droit des fonds afin de lever autant que possible le régime de la « communication sur autorisation » : celui-ci constitue un frein à la consultation des archives du fait des délais qu'il entraîne nécessairement.

Une des exigences sera d'obtenir une communication des documents sans passer par les procédures de demandes d'autorisation pour les nouveaux déposants et lors des reprises des anciens contrats de dépôts. Un état mensuel ou trimestriel des documents consultés leur sera transmis afin de satisfaire leur souhait légitime de connaître les thèmes de recherche des lecteurs.

b. Innover pour classer et traiter les fonds privés : le partenariat archivistique.

Les ANMT collectent les archives de grandes entreprises françaises telles Thomson CFS-Thalès, Lafarge, Fives Group, Rothschild ... Ces dernières ont majoritairement fait le choix de ne pas créer un service d'archives au sein de leur propre organisation et de déposer leurs archives historiques aux ANMT.

Il conviendra de sensibiliser les entreprises sur l'investissement en moyens matériels et humains de l'État pour la conservation et la valorisation de leurs archives, et de les responsabiliser en mettant en place des partenariats incitant au recrutement d'archivistes pour classer tout ou partie de leurs fonds. Les propriétaires des archives de la banque Rothschild ont fait ce choix pour la partie française, et des négociations sont en cours avec Fives Group. Une des solutions que les ANMT pourront également proposer sera de faire classer préalablement leurs archives par un prestataire, à l'instar de l'entreprise Lafarge.

Cette démarche sera systématiquement étendue aux instances nationales des syndicats ou des associations professionnelles quand cette solution sera possible.

Quant au cas d'Emmaüs international, il est exemplaire : très sensible à la conservation de la mémoire de l'Abbé Pierre, l'association a créé un poste d'archiviste. Dans le cadre d'une convention de partenariat, l'agent traite aux ANMT les dépôts successifs.

c. Évaluer la collecte des archives numériques

En 2019, la collecte d'archives électroniques est encore très exceptionnelle. Les volumes conservés et susceptibles d'être collectés par les ANMT ne justifient pas la conception et la mise en place d'un système d'archivage électronique propre au SCN. Une étude devra être menée afin de déterminer les besoins des ANMT et d'examiner les possibilités de mutualisation avec des systèmes existants du réseau des Archives de France, tels que la plateforme ADAMANT des Archives nationales, sachant que ces dernières pourraient faire évoluer leur système pour accueillir les archives numériques des autres SCN archives.

II. L'ancrage des ANMT dans un réseau

1. L'ancrage national : les ANMT, tête de pont d'un réseau national des archives du monde du travail

Animation du réseau national des archives du monde du travail.

Les ANMT ne peuvent pas et ne doivent pas collecter la totalité des archives privées du monde du travail. Elles se fixent en revanche pour ambition d'être la tête de réseau en France de la préservation de ces sources.

Le maillage territorial des lieux de conservation des archives du monde du travail a sensiblement évolué depuis les années 1970.

Des associations et des entreprises, attachées à leur patrimoine et soucieuses de communiquer sur leur passé, ont créé leur propre service d'archives, telles Saint-Gobain, la Société générale, les Galeries Lafayette, le centre d'histoire ouvrière à Nantes, l'association *Académie François Bourdon* au Creusot...

Des archives d'entreprises publiques sont conservées par des EPCC¹⁶ : les anciennes compagnies maritimes par French Lines et C^{ies} au Havre et les anciennes compagnies minières par le centre historique minier de Lewarde dans le Nord.

Certaines directions d'Archives départementales ont créé un service spécifique : le centre des archives industrielles et techniques en Moselle ou le centre des archives du travail et de l'architecture en Seine-Maritime. En 2016, le groupe CASINO a fait le choix de déposer ses archives historiques aux Archives municipales de Saint-Étienne, berceau de l'entreprise.

Dans ce contexte complexe traduisant une logique territoriale légitime induite par l'attachement des citoyens à leur patrimoine industriel ou social, les ANMT s'attacheront à constituer un véritable réseau des services publics et privés conservant des archives du monde du travail : construction d'un annuaire des services conservant ces archives, création d'outils de dialogue et d'échanges, partage d'expériences, veille sur les archives en déshérence...

Il s'agirait aussi, en lien très étroit avec FranceArchives, de réfléchir à une diffusion et à une valorisation plus large des instruments de recherche de toute structure conservant des archives du monde du travail pour permettre aux historiens d'accéder à l'ensemble des sources qui se complètent.

Les ANMT pourront ainsi tenir lieu de pôle de référence pour accompagner le réseau dans l'alimentation de FranceArchives et pour mener une réflexion collective autour de l'indexation. Cette collaboration permettra également de répondre au besoin des professionnels de disposer d'une cartographie de tous ceux qui œuvrent dans la collecte des archives privées relatives au monde du travail.

16 Voir supra p. 11, et l'annexe 1.

2. L'ancrage régional: l'insertion des ANMT dans le territoire. Mettre en place des collaborations et des partenariats

Le premier point d'ancrage territorial est la présence au sein des ANMT des fonds régionaux et locaux de l'industrie minière et textile, et donc du public¹⁷ qui consulte ces fonds.

Le second point d'ancrage est, bien entendu, le bâtiment lui-même dont la visite est inscrite dans les propositions de l'office de tourisme de Roubaix. En mai 2019, l'entrée principale sous le pont-levis a été rétablie pour ouvrir les ANMT vers le cœur de la ville.

Les ANMT accueillent annuellement depuis 2015 plus de 200 archivistes des Hauts-de-France lors d'une journée d'études organisée conjointement avec la DRAC et les cinq directions d'archives départementales de la région. Elles hébergent depuis 2017, l'association *Mémoires du travail* qui collabore étroitement avec l'Éducation nationale et la DRAC.

Il s'agit désormais d'ouvrir davantage les vastes espaces publics du bâtiment, véritables lieux de rencontres, d'échanges ou d'accueils d'expositions, à des acteurs et partenaires régionaux et locaux. Les ANMT réfléchiront à la possibilité de se positionner comme un tiers lieu à destination notamment de la DRAC ou de la ville de Roubaix pour leurs activités, et d'accueillir d'autres associations régionales dont les activités concernent le monde du travail.

L'ancrage régional est consolidé par les liens qui existent avec l'université de Lille et que les ANMT conforteront afin d'attirer de nouveaux chercheurs : des journées portes ouvertes seront organisées à destination des étudiants ; des séances de présentation des fonds conservés aux ANMT déjà organisées seront poursuivies et renforcées ; des fiches synthétiques sur les nouveaux fonds collectés et classés seront systématiquement adressées aux enseignants afin d'accroître le nombre de mémoires de recherche exploitant les fonds des ANMT.

III. Aller vers de nouveaux publics

1 Démocratiser l'accès au patrimoine : une politique de numérisation au service de tous les citoyens

a. Poursuivre les campagnes de numérisation

Jusqu'en 2016, la politique de numérisation des ANMT était essentiellement tributaire des demandes des partenaires extérieurs qui alimentaient ainsi leurs propres sites (site officiel du Canal maritime de Suez ; site internet de l'association Mineurs du monde), celui des ANMT ne permettant pas la mise en ligne des archives numérisées. Actuellement, seules 1 500 vues sont visibles sur le site Internet¹⁸.

Années	Principaux fonds numérisés	Nombre de vues
2004 à 2007	Compagnie du canal maritime de Suez	66 665

¹⁷ Plus de 50 % du public qui fréquente la salle de lecture est originaire du Nord – Pas-de-Calais. 4% des lecteurs habitent Roubaix, les archives les intéressant étant conservées aux Archives municipales de Roubaix ou aux Archives départementales du Nord (Lille).

¹⁸ A titre de comparaison, les ANOM ont mis en ligne plus de 4,2 millions de vues.

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025

2010	Cartes postales anciennes Films et archives sonores de la FEN	203 124 Go
2011-2013	Mines de charbon : dossiers individuels Films de Charbonnages de France	217 314 838 Go
		Total : 284 283 vues et 962 Go

En 2018 et 2019, 397 944 pages ont été numérisées.

Il conviendra de poursuivre l'intensification des campagnes de numérisation afin de procéder au rattrapage d'un énorme retard cumulé depuis plus de dix années et de mettre à la disposition des internautes une documentation historique toujours plus riche en lien avec le portail FranceArchives. Les sources proposées seront diversifiées pour répondre aux demandes des publics :

- généalogique avec de grandes séries de fiches matricules ou de dossiers de carrière dont la poursuite de la campagne de numérisation des dossiers de carrière des mineurs de fond répondant à une demande locale et mémorielle forte, ou celle des registres des personnels des grandes entreprises (Compagnie universelle du canal maritime de Suez...)
- scientifique avec les archives des organes de direction des syndicats ou des entreprises,
- grand public avec notamment de l'iconographie (affiches, photographies), voire des films.

L'accent sera également mis sur des fonds emblématiques offrant aux ANMT une grande visibilité (fonds Eiffel ou Abbé Pierre).

b. Un site Internet au service du réseau

L'accès à distance aux ressources des ANMT constitue un objectif primordial des prochaines années.

A leur création en 1993, les ANMT disposaient d'un progiciel pour la gestion et la communication des archives qui a été abandonné en 2006. Quant au site internet créé en 1996, il ne correspond plus aux dernières évolutions du web. En mars 2016, l'IGAC regrettait l'absence d'offre numérique proposée par les ANMT.

Une des priorités de la nouvelle direction a donc été de réinformatiser le service et de refondre le site internet. Après trois années de gestion de projet en étroite collaboration avec la SDSI et le SIAF, le système d'information archivistique (SIA) est en production depuis novembre 2018.

La rétroconversion en XML-EAD de plus d'un millier d'instruments de recherche (IR) au format PDF a débuté en 2019 et se poursuivra pendant cinq années. Leur mise en ligne progressive sur le portail des ANMT permettra aux internautes d'effectuer leurs recherches au cœur des inventaires et des archives numérisées associées par l'intermédiaire des formulaires de recherche. Cet ensemble sera également consultable sur le portail France Archives ce qui permettra aux ANMT d'avoir une plus grande visibilité sur les réseaux.

Parallèlement, le futur site internet institutionnel permettra d'accéder à des expositions numériques, des galeries d'images, aux actualités ou documents du mois...

La présence des ANMT sur les réseaux sociaux ainsi que la diffusion de la lettre d'information, entamées en 2016, en seront davantage confortées.

c. Développer un service de reproduction à la demande (payant).

Cette politique de mise en ligne sera complétée par une réflexion qui devra être engagée avec les deux autres SCN-archives qui visera à réviser la tarification des reproductions numériques des archives afin de faciliter l'accès aux documents par des publics lointains, qui sont aujourd'hui dans l'incapacité de se déplacer en salle de lecture.

Cette nouvelle offre, sur le modèle de certains services d'archives départementales, répondra à une fréquente demande de la part de chercheurs étrangers ou éloignés de Roubaix.

2. Une programmation scientifique et culturelle élargie.

La programmation scientifique et culturelle des ANMT s'est traditionnellement développée en lien avec les associations du territoire mais aussi de façon autonome.

De 2012 à 2018, plusieurs expositions ont été réalisées ou accueillies. De 2013 à 2015, 2000 à 3000 personnes les ont visitées annuellement.

Années	Intitulés	Types	Observations
2012	Parcs et jardins	A	En salle de lecture
2012/2013	L'Abbé Pierre, 1912-2007.	G	Catalogue d'exposition
2014	Au fil des archives, le travail c'est tout un monde	G	Catalogue d'exposition
2014	Vies de cheval. Du fond de la mine aux jeux équestres	G	Catalogue d'exposition
2014/2015	A Fond(s) la photo. Photos et photothèques dans les archives économiques et sociales	G	Catalogue d'exposition
2015/2016	Bonjour Collègues ! La convivialité au travail, de la fête des médaillés à la pause café	G	Catalogue d'exposition
2016	70 ans de médecine du travail	A ; EI	En salle de lecture Catalogue d'exposition
2018 ¹⁹	Fibre féminine, regards sur la présence des femmes dans l'industrie textile... (XIXe-XXe siècles)	EI	
2018	Usine Mai 68	G	En collaboration avec l'université d'Artois et l'ESAAT de Roubaix. 1400 visiteurs.

* G : grande exposition organisée par le service ; A : exposition accueillie ; EI : exposition itinérante

Depuis 2012, les ANMT participent aux Journées européennes du patrimoine avec une moyenne oscillant entre 200 et 250 participants.

a. Une politique culturelle et éducative en étroite collaboration avec les partenaires locaux...

Les ANMT s'engagent à poursuivre la politique systématique de partenariats autour des actions de valorisation culturelle avec les associations locales telles TEC-CRIAC²⁰, Mémoires du travail ou Proscitec²¹ et avec les établissements d'enseignement secondaire

¹⁹ En 2017, les travaux de rénovation du bâtiment s'accompagnent de la fermeture des espaces dédiés à la valorisation culturelle.

²⁰ Travail et culture/Centre de recherche et d'innovation artistique et culturelle du monde du travail (TEC/CRIAC). Association culturelle d'éducation populaire des Hauts-de-France.

²¹ Créée en 1984, l'association Proscitec (Promotion des sciences et techniques) devient en 2003 Prositec Patrimoines et mémoires des métiers en région des Hauts-de-France.

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025

ou supérieur afin de présenter une offre culturelle la plus large possible répondant aux attentes du public de la région des Hauts-de-France. Elles resteront attentives aux propositions qui lui parviendront tout en demeurant vigilantes sur les thèmes abordés qui devront concerner le monde du travail. Elles poursuivront les contacts déjà engagés avec la DAC du rectorat de l'académie de Lille afin de conforter l'accueil des élèves en proposant des visites guidées du bâtiment et en favorisant celles des expositions présentées dans le bâtiment.

Les expositions temporaires seront réalisées à un rythme modéré afin de ne pas déstabiliser le fonctionnement interne des ANMT. La prochaine « grande exposition » sera consacrée à l'histoire du rail, en 2020, en collaboration avec l'université d'Artois (master Muséographie-expographie) et l'école supérieure d'arts appliqués et du textile (ESAAT) de Roubaix.

En complément, des manifestations plus modestes seront organisées ou accueillies : expositions photographiques, expositions itinérantes sur panneaux, emprunt d'expositions auprès d'autres institutions... qui devront prioritairement être proposées « hors les murs » afin de rendre visibles les ANMT dans la ville : sous le pont-levis ou dans le jardin du temps...

Afin de conforter l'image des ANMT sur le territoire français, le SCN a privilégié dès 2016 la réalisation d'expositions itinérantes afin qu'elles soient visitées par un public plus nombreux et varié. En 2018, les quatre expositions itinérantes²² ont été vues par plus de 75 000 personnes. Elles ont été accueillies dans des communes, entreprises, établissements scolaires essentiellement dans le grand Nord-Ouest. Celle consacrée à l'Abbé Pierre sillonne la France de communauté en communauté.

b. ... et avec le réseau des déposants et donateurs d'archives

Les ANMT poursuivront également les partenariats avec les déposants et donateurs d'archives en leur offrant des espaces pour accueillir leurs journées d'étude ou leurs expositions. En 2018, le SneSup a organisé aux ANMT son assemblée générale précédée d'une journée d'étude consacrée à Mai 68 et à la conservation des archives des syndicats enseignants aux ANMT. En mai 2019, la CFE-CGC a présenté une exposition dédiée à l'histoire de l'encadrement depuis 1919 sous la direction scientifique d'une universitaire de Lille.

Cette politique d'ouverture permet de consolider les liens avec les propriétaires d'archives, de les sensibiliser et de provoquer des dons et dépôts d'archives.

c. Proposer un accès privilégié au bâtiment aux déposants/donateurs

Les ANMT souhaitent engager la réflexion sur la possibilité de proposer un accès privilégié à leur bâtiment à leurs déposants/donateurs (notamment les syndicats ou les entreprises) en particulier pour l'organisation de leurs assemblées générales ou de leurs séminaires.

L'auditorium et ses espaces associés seraient ainsi utilisés au profit d'une plus grande visibilité des ANMT auprès de ces institutions, qui par leurs réseaux pourraient faire connaître les ANMT ou envisager des dépôts d'archives.

Les ANMT seront attentives aux conditions du dispositif administratif envisagé, qui devra prendre en compte l'effectif du personnel dédié à cette mission.

22 L'Abbé Pierre (1912-2007), frère des pauvres, provocateur de paix ; Fibre féminine ; Travailler en toute sécurité ; Bonjour collègues ! La convivialité au travail.

ANNEXES

Annexe 1. Les archives d'entreprises publiques

Annexe 2. Quel avenir pour les archives d'architectes aux ANMT ?

Annexe 3. État des lieux des fonds sur le mouvement sportif conservés aux ANMT

Annexe 4. Fonds des associations conservés aux ANMT qui pourraient être ou non transférés aux AN

Annexe 5. Fonds locaux conservés aux ANMT

Annexe 6. Fonds que les ANMT pourraient ou non récupérer

Annexe 7. Liste des sigles

Annexe 1. Les archives d'entreprises dites publiques

Exemples

Conservées aux ANMT

Établissement public Gaz de France (GDF)

Suite à la fusion de GDF avec le groupe Suez en 2008, le centre des archives de l'ancienne entreprise publique est supprimé. Les archives de cette dernière sont collectées par les ANMT après la validation du bordereau de versement par le bureau des missions du SIAF en 2011.

Société anonyme Framatome

En 1977, les archives du nucléaire de Framatome, filiale d'AREVA, qualifiées de privées, sont déposées à l'ancien centre des archives contemporaines (CAC) à Fontainebleau. En 2003, face à la saturation des locaux et à la nécessité d'évacuer le bâtiment qui les accueillait avant des travaux de réfection, ces archives sont proposées aux ANMT qui les acceptent en 2004 sans mention de retour au CAC. En 2009 et 2010, un projet de collecter les dossiers du réacteur nucléaire Super Phénix conservés au Creusot (Saône-et-Loire), à la demande d'AREVA, n'aboutit pas.

Conservées dans des établissements publics de coopération culturelle

Établissement public HBNPC au centre historique minier de Lewarde

En 1985, l'établissement public (EP) des Houillères du bassin Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC) qui jusqu'à cette date, déposait leurs archives aux Archives départementales du Pas-de-Calais, est autorisé par la Direction des Archives de France (DAF) à faire conserver leurs archives historiques par l'association mémorielle gérant le centre historique minier de Lewarde (CHM) sous le contrôle scientifique et technique (CST) de l'État (Archives départementales du Nord). En 1992, l'EP des HBNPC est dissous mais les archives restent au CHM de Lewarde. En 2001, la directrice des Archives de France évoque le besoin de clarifier la situation juridique de ces fonds. En 2016, suite à l'annonce de la transformation de l'association en établissement public de coopération culturelle (EPCC), une convention de prêt annuelle des archives des HBNPC est signée entre les ANMT et l'EPCC sous le CST des AD du Nord.

Sociétés anonymes des compagnies maritimes à French Lines et C^{ies}

En 1995, la Compagnie générale maritime et la Société générale Corse-Méditerranée, entreprises publiques, créent l'association French Lines à laquelle elles confient leurs archives historiques et celles de leurs prédécesseurs. En 1996, la DAF signe une convention de prêt et de partenariat pour une durée de 10 ans avec l'association prévoyant qu'elle classera et versera ses archives au ANMT. Sur les 4,5 km^l conservés, French Lines a classé la moitié mais ne les a pas versés aux ANMT. La convention n'a jamais été renouvelée. Les ANMT ont été membres du conseil d'administration et du conseil scientifique et ont conseillé l'association dans la gestion des archives. En 2018, cette dernière est devenue un EPCC à caractère industriel et commercial qui souhaite demander au SIAF la rédaction d'une convention de prêt. Une solution doit être trouvée pour l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur ces archives publiques.

Annexe 2

Quel avenir pour les archives d'architectes aux ANMT ?

Depuis le début des années 1990, la collecte des archives d'architectes par les ANMT a été tributaire d'une succession d'opportunités. Des phases de collecte régionale et nationale se sont ainsi succédées. Les premières, marquées du volontarisme de tel conservateur ou directeur, se sont généralement faites sans contact avec les services d'archives territoriaux susceptibles d'être intéressés par des fonds issus de leur périmètre géographique. Les secondes ont fait des ANMT « un lieu d'accueil pour des fonds d'architectes trop volumineux pour être pris en charge par l'IFA », celui-ci exploitant alors les vastes magasins vides du bâtiment de Roubaix.

Au bout du compte, se dégagent l'impression d'une collecte par défaut en l'absence d'une stratégie raisonnée et partagée avec la CAPa et plus largement avec les services de la direction générale des patrimoines, le constat d'absence de reconnaissance scientifique des architectes et des universitaires, et surtout la création d'une image brouillée des missions des ANMT.

Depuis la création du comité des entrées en janvier 2017, aucun nouveau fonds d'architectes n'a été accepté aux ANMT : ceux locaux ont été réorientés vers les services territoriaux d'archives ; d'autres nationaux vers la CAPa (service des archives d'architecture du XXème siècle).

En juillet 2018, les ANMT conservent 4 649 mètres linéaires d'archives déposées ou données par 49 architectes²³. 31 % des fonds sont identifiés « classés » (IR ou simple bordereau d'entrée), mais seule une partie de ces derniers est communicable.

L'état des lieux réalisé préalablement à la rédaction de ce PSCE, a permis de réévaluer ces fonds et de constater qu'ils sont très majoritairement composés de dossiers des projets au détriment des archives de fonctionnement des agences. Le lien avec le monde du travail n'est donc pas établi, l'intérêt de ces fonds étant bien la valeur patrimoniale donnée au bâtiment conçu par l'architecte, et non l'histoire économique ou professionnelle.

La mission d'étude sur les archives d'architectes confiée à Sylvie Le Clech a confirmé les conclusions de cette réévaluation en engageant les ANMT à se recentrer sur la collecte des archives des entreprises de travaux publics, des bureaux d'études techniques... qui interviennent dans la réalisation des projets architecturaux²⁴.

23 En juillet 2018 : 22 architectes régionaux (1 694,45 ml) ; 23 architectes nationaux/internationaux (3 118,78 ml) ; 4 urbanistes/paysagistes (128,76 ml)).

24 "La mission préconise de réorienter la collecte des ANMT vers son cœur de métier, entreprises de construction, bureaux d'études techniques qui relèvent du secteur industriel et ont en revanche eu une influence importante sur la réalisation matérielle du projet architectural", in Sylvie Le Clech, *Mission d'étude sur les archives d'architectes*, juillet-déc. 2018

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025
Annexe 3

État des lieux des fonds sur le mouvement sportif conservés aux ANMT

Collecte :

40 entrées, représentant 479,78 mètres linéaires dont :

- **fonds sportifs non liés au monde du travail :**

- envergure nationale : 203,53 ml ; régionale : 75 ml ; locale : 72 ml

- **fonds sportifs d'envergure nationale liés au monde du travail :** 136,38 ml (7 fonds)

Classement :

34 fonds classés (85 %) et 6 fonds non classés (15 %).

A noter :

- Fédération française de triathlon (fédération délégataire) : ce fonds (99,6 ml) a été restitué aux AN en 2018.

Liste des archives du mouvement sportif

Fonds des institutions sportives

Nationaux

Amicale des escrimeurs internationaux français (AEIF) (2010 014)

Association française du corps arbitral multisports (AFCAM) (2008 002)

Association française pour un sport sans violence et pour le fair play (AFSVFP) (2010 001)

Comité français Pierre de Coubertin (2007 016)

Fédération française de jeu de paume (2005 026)

Fédération française d'entraînement physique dans le monde moderne (FFEPMM) (2009 014)

Fédération française du sport travailliste (FFST) (2009 004)

Fédération des internationaux du sport français (FISF) (2009 006)

Fédération nationale des Joinvillais (2008 001)

Fédération sportive des Associations Sportives des Postes Télégraphes et Téléphones (ASPTT) (2008 031)

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) (2007 068)

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) (2009 015)

Handisport – III^{èmes} championnats du monde d'athlétisme (2002 041)

Rayon sportif féminin (RSF) puis Fédération nationale d'éducation physique (FNEP) (2007 068)

Trans-Forme (Association fédérative française des sportifs transplantés et dialysés) (2008 036)

Union française des œuvres laïques d'éducation physiques (UFOLEP) (2010 031)

Union générale sportive de l'Enseignement libre (UGSEL) (2009 005)

Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) (2010 031)

Régionaux

Comité régional olympique et sportif du Nord-Pas-de-Calais (C.R.O.S.) (2002 005)

Ligue Nord-Pas-de-Calais de football (2001 017)

Locaux

Cercle Bernard Jeu (presse écrite microfilmée par le) (2007 017 M à 27 M, 29 M à 32 M,

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025

34 M et 35 M, 39 M et 40 M)

Club olympique de Roubaix-Tourcoing (CORT) (1997 014, 1999 020)

Comité des Flandres de hockey sur gazon – Iris club de Lambersart (2002 011)

Lille olympique 2004 (2004 023)

Union aérienne de Lille-Roubaix-Tourcoing (2001 027)

Union sportive tourquennoise (UST) (2002 026/017)

Fonds de personnes

Debaye (Roger), journaliste, entraîneur et cinéaste (2009 032)

Devys (Jean), cyclotourisme (2001 015)

Devys (Jean), fédération de tennis de table et ligue des Flandres (2001 008, 2003 022)

Dole (André et Bernard), athlétisme, 24 heures du Mans (photographies, documentation, publications) (2002 002)

Georges (Jacques), football (2004 026)

Pommat (Michel) – Syndicat des directeurs de piscine, centres sportifs et de loisirs (1998 022)

Annexe 4

Fonds des principales associations ne concernant pas le monde du travail qui sont conservés aux ANMT

Vie religieuse

Fonds de l'évêque Gaillot. 2009 039. 1957-2011, 14,80 ml. Don.

Ce fonds rassemble les archives privées de l'évêque Gaillot, celles de deux évêchés (diocèses d'Évreux et de Partenia), et les archives de l'association fondée par Gaillot, *Partenia 2000*.

Mission de France. 1995 003, 1996 028, 1997 015, 1999 013, 2004 019, 2011 033. 1885-2010, 151,75 ml. Dépôts.

Les différents fonds ont été déposés aux ANMT suite à un contrat de dépôt signé entre le prélat de la Mission de France, Georges Gilson, et le directeur des Archives de France, Alain Erlande-Brandenburg. Les membres de la Mission de France souhaitaient que leurs archives soient conservées aux ANMT. Ces archives offrent un éclairage sur l'engagement social chrétien dans la deuxième moitié du XXe siècle.

Mouvements populaires familiaux / Éducation populaire

Confédération nationale des associations populaires familiales, confédération syndicale du cadre de vie (1998 1), 24 ml, dépôt

Vacances loisirs familles (1996 18), 26 ml, dépôt

Action humanitaire

Fonds Association pour l'action humanitaire (Kouchner), 2016 60. 12 ml, don.

Enfants du monde droits de l'homme (2010 34). 1,2 ml, don.

Annexe 5

Fonds locaux conservés aux ANMT

Exemples de fonds susceptibles d'être proposés aux services d'archives territoriaux

Au sein du département des archives d'entreprises (37 km) des ANMT, environ 1 100 ml d'archives relèvent de périmètres locaux (communes, départements, régions). Selon une première estimation, 515 ml (46,80 %) pourraient être proposés aux Archives départementales du Nord et 44 ml (4 %) aux services des Archives municipales du Nord.

Concernant les associations, de nombreux fonds locaux doivent encore être évalués avant d'être éventuellement proposés au réseau des archives.

- Sucrierie Dujardin à Seclin (59). 1997 13 et 2006 75. 33,3 ml. Don.
- Plomberie Haussy à Lille. 1995 9. 28 ml. Dépôt.
- Entreprise BTP Denis Soudant à Roubaix. 2006 17. 4,8 ml.
- Euralille (société d'aménagement urbain). 2001 28. 200 ml. Dépôt.
- Association Culture et liberté Pas-de-Calais. 1997 37. 7,42. Dépôt.
- Société « La Vieillesse », charrons et forgerons de la ville de Paris. 9 AS. 11,04 ml. Don.
- A.D.TE.RE.LI. Aide aux travailleurs migrants. Région Nord. 1994 38. 4,05 ml. Dépôt
- Culture et liberté Nord. 1997 37 et 2001 1. 18,5 ml. Dépôt.
- Parti communiste français, fédération du Nord. 2004 27 et 2004 28. 53 ml. Dépôt.
- MEDEF Armentières (59). 2003 23. 3,29 ml. Dépôt.
- Sucrierie du Montcornet (02). 1993 5. 50,4 ml. Don.
- Comptoir du Tuilier du Nord (CTN). 1998 15. 34,8 ml. Don.
- Pharmacie Dhellemes à Roubaix. 2010 9. 3,85 ml. Don.

Pour les fonds locaux d'architectes et du sport, se reporter aux annexes 2 et 3.

Annexe 6

Exemples de fonds des Archives nationales que les ANMT pourraient récupérer

Réunion des fabricants de bronze (puis chambre syndicale des fabricants de bronzes). 106AS. Dépôt 2001. 3,5 ml.

Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC), 146AS, dépôt en 2009. 13 ml.

Union générale des syndicats de la brasserie française. 58AS. Dépôt en 1986. 47,70 ml.

GREFFULHE (banque). 61AQ. Dépôt en 1981, renouvelé en 2002. 51,25 ml.

GRADIS (famille). 181AQ. 16 ml.

WENDEL (famille et entreprise). 189AQ. Dépôt 1994-2014. 410 ml.

(Complément à Pierrefitte : archives de François II et Maurice de Wendel, 190AQ et aux ANMT, archives du groupe Marine-Wendel, 208AQ).

Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), fédération de chambres syndicales et professionnelles (papiers de Charles Ozanam). 28AS. Don. 0,30 ml.

Groupement de l'industrie sidérurgique. 66AS. Don en 1988. 25 ml.

Institut CGT d'histoire sociale. 207AS. Dépôt en 2014. 4 ml.

Fédération française des syndicats professionnels de marins. 50AS. Dépôt en 1982. 12 ml.

Association des travailleurs maghrébins de France. 116AS. Don en 2011. 17 ml.

Association des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. 120AS. Dépôt en 1993. 5 ml.

Fédération professionnelle des assistants sociaux de la Poste et de France-Télécom. 130AS. Don en 2002. 0,35 ml.

Chambre syndicale de la sidérurgie française. 62AS. Don en 1987. 160 ml.

Section syndicale CGT du Touring club de France. 77AS. Don en [1991]. 0,90 ml

Archives nationales du monde du travail
Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) 2020-2025

Annexe 7

Liste de sigles

AN	Archives nationales
ANMT	Archives nationales du monde du travail
CAMT	Centre des archives du monde du travail
CAPa	Cité de l'architecture et du patrimoine
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres
CNPF	Confédération nationale du patronat français
CGT	Confédération générale du travail
DAC	Direction des affaires culturelles du rectorat
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EPCC	Établissement public de coopération culturelle
ESAAT	École supérieure d'arts appliqués et du textile
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GDF	Gaz de France
HBNPC	Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais
IGAC	Inspection générale des affaires culturelles
IR	Instrument de recherche
JOC	Jeunesse ouvrière chrétienne
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
PAJEP	Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire
PROSITEC	Promotion des sciences et techniques
PSC	Projet scientifique et culturel
PSCE	Projet scientifique, culturel et éducatif
SAE	Système d'archivage électronique
SCN	Service à compétence nationale
SDSI	Sous-direction des systèmes d'information
SIA	Système d'information archivistique
SIAF	Service interministériel des Archives de France
SneSup	Syndicat national de l'Enseignement supérieur
TEC-CRIAC	Travail et culture-Centre de recherche et d'innovation artistique et culturelle du monde du travail
XML-EAD	<i>Extensible Markup Language-Encode Archival Description</i>